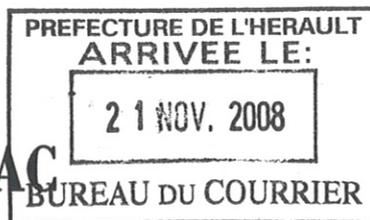




UVIGNAC



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
—
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
—
X^e CANTON DE MONTPELLIER

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 21
Votants : 26
Date de la convocation : 12 novembre 2008

N° 93

L'an deux mille huit et le dix huit du mois de novembre, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, MM CONTE, OUSSET, Mme GAUZY CHABLE, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, M. BOUISSEREN, Mme ALQADI NASSAR, MM CAPRON, PAUL, Mme CARRETIER, MM CARILLO, SAUVAN, Mme FONS VINCENT, MM GREPINET, TALBOT, FEVRIER, Mme TARAYRE, Mme BOULANGÉ.

PROCURATIONS :

Mme ROMERO en faveur de M. ALLOUCHE
Mme RAMON BOTONNET en faveur de Mme LABORDE
Mlle VAN ELST en faveur de M. CARILLO
M. LE NGUYEN en faveur de M. BOUISSEREN
Mme CONFAIS en faveur de Mme GAUZY CHABLE

ABSENTS :

MM PLANCHERON, SAVY, BOUSQUEL

DEPÔT DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Rapporteur : Monsieur COMBE

Conformément à l'article L. 2122-21 du Code Général des Collectivités Locales qui précise que le Maire est chargé d'exécuter les décisions du Conseil municipal, notamment en matière de conservation et d'administration de biens communaux, il lui est demandé d'autoriser Madame le Maire à déposer la demande de permis de construire suivante :

Projet d'extension d'un bâtiment existant pour la Médiathèque

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur COMBE à la majorité (3 contre).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 21/11/2008
et publication
le 21/11/2008